

AIDER LES ENFANTS DE DIAGLE

(ALEDD)

(l' « Association »)

PROCES-VERBAL CONSTITUTIF

Le 12/09/2015

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association, qui sera dénommée AIDER LES ENFANTS DE DIAGLE (ALEDD).

La présidence de la séance est assurée par

M. Guillaume VIAUD,

en présence du (des) membre(s) fondateur(s) :

- M. Sylvain ALVERGNAT, demeurant 35 rue Broca 75005 Paris

Le président de séance met à la disposition des membres de l'assemblée :

- le projet de statuts de l'Association,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée constitutive.

Le Président de séance rappelle à l'assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de création de l'Association
- Présentation, discussion et adoption des statuts de l'Association
- Élection du premier Président de l'Association
- Élection du premier Trésorier de l'Association
- Questions diverses

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

Décision 1

À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'Association dite AIDER LES ENFANTS DE DIAGLE, dont le sigle est ALEDD et dont le siège social sera fixé à l'adresse suivante : 25 rue xavier de Maistre 06100 Nice.

L'Association aura pour objet : offrir aux enfants, de diagle et de la région de fatick, et à leurs familles, des moyens, fournitures scolaires, nourriture, et autres projets, afin de les mettre dans des conditions correctes, pour permettre d'endiguer les impossibilités et inégalités face à l'éducation..

Décision 2

Le président de séance donne lecture du projet de statuts de l'Association. Après

discussion et échanges de vues, les statuts annexés au présent procès-verbal sont adoptés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Décision 3

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de nommer le premier président de l'Association (le « **Président** »).

L'assemblée décide de nommer comme Président, à compter de ce jour :

M. Guillaume VIAUD, demeurant 25 rue xavier de maistre 06100 Nice, de nationalité française, ayant la profession suivante : Gérant de la SARL GAMOI,

Le Président est nommé pour une durée de trois ans.

Le Président déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Décision 4

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de nommer le trésorier de l'Association (le « **Trésorier** »).

L'assemblée décide de nommer comme Trésorier, à compter de ce jour :

M. Sylvain ALVERGNAT, demeurant 35 rue Broca 75005 Paris, de nationalité française, ayant la profession suivante : Ingénieur telecom avant vente,

Le Trésorier est nommé pour une durée de trois ans.

Le Trésorier déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et le Trésorier de l'Association.

Le 12/09/2015

M. Guillaume VIAUD, Président :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Viaud', with a long horizontal stroke extending to the right.

M. Sylvain ALVERGNAT, Trésorier :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alvergnat', with a long horizontal stroke extending to the right.